



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 mai 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/05/2008

D - 20080260

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 mai Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*présent jusqu'à 17h10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Nicolas BRUGERE, Mme Sarah BROMBERG,

Composition et fonctionnement de la commission communale d'accessibilité. Décision. Autorisation

M. Joël SOLARI, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20080071 du conseil municipal du 25 février 2008, la Ville de Bordeaux a créé la commission communale d'accessibilité, afin de poursuivre les travaux du Conseil Ville et Handicaps engagés depuis 2000, dans le but de développer son action en faveur de l'intégration des personnes handicapées dans la cité.

La composition de cette commission sera nécessairement collégiale. En effet, les actions en direction du handicap relèvent d'actions transversales, au même titre que le développement durable, qui pourront avoir un impact sur la plupart des politiques engagées par la commune. Toutefois, par souci d'efficience, elle devra être restreinte.

Présidée par le maire elle sera composée :

- pour la Ville : des élus en charge du handicap, de l'aménagement, des services techniques, de la vie urbaine et de la proximité ainsi que des directeurs généraux correspondants des services de la Ville.

- pour les associations :

- les présidents des associations de personnes handicapées. Les cinq familles de handicaps devront être représentées : auditif, visuel, moteur, psychique et mental.
- le président d'une association d'usagers.

- pour les institutionnels : des représentants de la Communauté Urbaine de Bordeaux, du Conseil Général et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Pour chacun des membres associatifs, un suppléant sera désigné dans une autre association représentant la même famille de handicap.

La commission se réunira trois fois par an. Elle pilotera les travaux de groupes-projets qui seront chargés notamment de :

- dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics,
- analyser les améliorations à apporter et proposer des actions prioritaires,
- suivre la réalisation des améliorations programmées.

La commission présentera un rapport annuel de ses actions au conseil municipal.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs de bien vouloir valider cette organisation générale afin que les contacts soient pris avec les organismes précités pour une mise en place de la commission communale d'accessibilité avant l'été.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 mai 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Joël SOLARI

